

TARIFS FORFAITAIRES APPLICABLES EN 2026-2027

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE et SECONDAIRE							
	ECOLE	ECOLE - Section internationale britannique		COLLEGE	COLLEGE - Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique
		Maternelle	Élémentaire				
SCOLARITE par trimestre	490 € ⁽¹⁾	712 € ⁽¹⁾	939 € ⁽¹⁾	632 €	895 €	675 €	895 €
DEMI-PENSION 4 jours/sem.	360 € par trimestre ⁽²⁾			395 € par trimestre (hors classes de 3 ^{ème})		Selon consommations ou plateau repas à 9 € (classes de 3 ^{ème} incluses)	
DEMI-PENSION 5 jours/sem.	-----			450 € par trimestre (hors classes de 3 ^{ème})			
Repas occasionnel	8 €			9 €			
PAI alimentaire	50 € par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine TRES IMPORTANT : Dossier de PAI dûment complété à retourner IMPERATIVEMENT AVANT la rentrée scolaire						
Etude - Garderie 16h30 à 17h30	45 € par mois			45 € par mois		-----	
Garderie 17h30 à 18h30	32 € par mois			-----		-----	
ANGLAIS PLUS du mercredi	306 € par trimestre						
Droit d'inscription	250 € pour le 1 ^{er} enfant inscrit + 50 € pour le 2 ^{ème} enfant + 50 € pour le 3 ^{ème} enfant (Gratuité de l'inscription au-delà du 3 ^{ème} enfant inscrit). Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.						
Droit de ré-inscription	200 € par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						
Location de casiers	-----			30 € par an / de la 6 ^{ème} à la terminale			

Dès le 3^{ème} enfant inscrit à l'Institut Fénélon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur le montant de la scolarité du plus jeune des enfants inscrits. Le même avantage est consenti lors de l'inscription d'un 4^{ème}, etc. La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

⁽¹⁾ A l'école primaire, il est possible de bénéficier d'une bourse d'aide à la scolarité, interne à l'établissement, dite "Bourse Elie Bonino", abondée par le fonds de dotation de l'institut. Cette bourse est attribuée selon des critères de revenus de la famille.

⁽²⁾ La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de l'école maternelle et élémentaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension au 3^{ème} trimestre.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ISM FENELON	
FORMATION INITIALE	FORMATIONS EN ALTERNANCE
BTS Commerce International : 2571 € pour l'année BA Hons Global Business : 5800 € pour l'année + 990 € pour les étudiants de BA souhaitant un double diplôme (titre RNCP "Responsable du pilotage commercial") DROIT D'INSCRIPTION : 250 € DROIT DE REINSCRIPTION : 200 € <i>Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.</i>	BTS Collaborateur Juriste Notarial BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client LICENCE Commerce Vente et Marketing Digital BA HONS Global Business MASTERE Management des Achats et Approvisionnement <i>Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise</i>